Déclaration liminaires FPMA 2018

Le gouvernement a lancé les chantiers qu’il appelle « chantiers de refondation du contrat social » avec les agents publics.

L’évolution des commission administratives paritaires (CAP) est un sujet sérieux. Les discussions ont le mérite de mettre sur la table un grand nombre de sujets importants :

– **La composition par corps, et non par grade, des CAP**. C’est un choc de simplification pour tout le monde : fin du format restreint des CAP (où seul·es les élu·es des grades supérieurs peuvent siéger), organisation simplifiée des élections (après décembre 2018). Ce point rejoint une demande forte du Sgen-CFDT bien seul sur le sujet.

– **Le paritarisme** : ce qui compte pour la CFDT, dans le privé comme dans le public, c’est bien la capacité des élu·es à s’engager dans des instances et **assumer publiquement des positions**, et non à siéger en même nombre que l’administration avec le dernier mot au recteur ou à son représentant. Cette forme de paritarisme doit pouvoir évoluer au même titre qu’en 2011 les comités techniques paritaires (CTP) sont devenus comités techniques (CT).

– Ce sont bien les**compétences des CAP** qui sont essentielles : en particulier la mobilité (dont mutation), le disciplinaire, l’avancement d’échelon, la promotion de grade des agents.

Pour le Sgen-CFDT, il ne serait pas acceptable que les CAP ne soient plus compétentes en matière de promotion de corps ou de grade, d’avancement d’échelon ou de mutation.

**C’est pourquoi le Sgen-CFDT refuse :**

* **d’une part, de laisser penser que le système actuel des CAP serait satisfaisant au point de ne pas être perfectible, en terme de composition, de charge de travail, de lisibilité pour les collègues et surtout en terme de dialogue social,**
* **d’autre part, de voir affaiblir par le gouvernement une action syndicale utile pour les personnels.**

L’année dernière, nous interrogions la pratique exclusive de notre académie qui consistait à permettre la modification des vœux jusqu’à la veille des groupes de travail faisant fi des dates de fermeture du serveur. C’est pourquoi nous nous félicitons aujourd’hui de la fin de cette exception Lorraine. D’autant plus que lors des groupes de travail, nous avons trouvé les services à l’écoute des situations problématiques.